



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature à Monsieur Ghais OURABAH-BERTOUT

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégation de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant que Monsieur Boukary GASSAMA, adjoint au Maire, sera absent du 16 au 26 janvier 2023, et qu'il convient dès lors de prendre un arrêté de délégation de fonctions et de signature pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1: DELEGUE provisoirement à Monsieur Ghais OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaire de la délégation	Délégation provisoire
Boukary GASSAMA	Ghais OURABAH-BERTOUT
Citoyenneté et autonomie des jeunes	du 16 au 26 janvier 2023 inclus

ARTICLE 2: DIT que cette délégation de fonctions comprend le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230118-AR202301_13-Al Date de télétransmission : 18/01/2023 Date de réception préfecture : 18/01/2023

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE1 8 JAN 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 18 JAN 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 18 JAN 2023
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 18 JAN

Le Maire d'Ivry sur-Seine